Procédure bourrée d'irrégularités

Par SPACE4169

Bonjour, suite à une plainte de mon ex femme (procédure divorce en cours), j'ai été jugé en
comparution immédiate en janvier 2021, mon avocat d'alors m'a dit de ne pas faire appel, donc 3 ans avec 6 mois de sursis, puis le Procureur estimant que la peine n'était pas suffisante, a rouvert le dossier et j'ai repris 2 ans de plus (5ans avec 6 mois de suris), j'ai récemment eu le bracelet
électronique pour 5 mois, mais toujours en contrôle judiciaire. Ma femme a ensuite déposée plainte
supposant que j'avais essayé de lui provoquer un accident avec sa voiture, au Tribunal de Justice j'ai été relaxé. J'ai assigné en divorce mon ex, l'année dernière, la procédure est donc en cours.
Récemment j'ai su qu'il y avait eu un Cvil, auquel personne ne m'a convoqué (je ne sais pas encore si c'est un faute du Tribunal ou de mon avocate pénaliste d'alors) ?? Je dois 28000? de dommage à mon ex, je n'ai pas pu me défendre.
Récemment tous mes comptes ont été, et sont bloqués, car mon
avocat n'a pas contesté en temps et en heure.
Je ne sais pas ce que je dois faire, j'ai été dépossédé de ma maison, de mes comptes, je dois "payer",
madame à profité de l'actualité pour m'accuser de violences conjugales, pour me spolier, récupérer la maison et tout ce qu'il y a dedans (nous avons un contrat de mariage) pour
l'instant elle a tout bon, moi, mes avocats ont loupé tous les appels (pénal, civil), pour mon divorce, ca s'engage
mal, je n'ai qu'un DROIT ...PAYER !!
Toute ma procédure à été un enchaînement d'erreurs, de faux témoignages, et j'en passe ... mes témoignages à moi, aucun juge n'en a tenu compte, je souhaiterai avoir un oeil objectif sur mon dossier, pour me dire si
un pourvoi en cassation serait envisageable, si le civil auquel je n'ai pas été convié (si la faute revient à mon avocate, que puis-je faire ?), tout est un enchaînement d'erreur (pas d'appel, certainement erreur d'écriture) et je n'ai jamais pu avoir accès aux témoignages, aux plaintes, rien !! Mon avocate refuse toujours de m'y laisser accès.
Ai-je un recours possible contre Madame et la Justice ?
Tout écrire serait rop long, mais je me pense victime d'une vendetta contre les "pseudos" maris violents. Alors que je suis tombé en plein dans les "féminicides" et l'actualité, je n'ai jamais rien fait à Madame,
J'ai besoin d'un oeil extérieur pour analyser toute cette procédure, et ces témoignages contre moi,
auxquels je n'ai jamis pu me défendre, j'était jugé avant de rentrer en procès.
Merci pour l'aide éventuelle que vous pourrez m'apporter, je ne sais vraiment pas quoi faire, je n'ai
toujours eu que un seul droit, celui de PAYER !!
Merci si vous pouvez m'aider et apporter une synthèse sur mon dossier (un oeil extérieur), pour me
dire ce que je peux, ou ne peux pas faire.

Par info

Demander une copie du dossier au tribunal ou à l'avocate pour lire ce qui c'est passé ?

Par Nihilscio

Bonjour,

Il est impossible d'avoir un ?il objectif sans avoir sous les yeux les jugements rendus et sans connaître les avis des parties adverses, ministère public et partie civile.

mes avocats ont loupé tous les appels
Cela laisse entendre que les délais de recours ont été dépassés et qu'il n'y a de ce fait plus de recours. Les avocats ont-ils "loupé" les appels ou ont-ils estimé que les appels auraient été voués à l'échec ? Pour le jugement initial en comparution immédiate, l'avocat avait raison de vous conseiller de ne pas faire appel puisque c'est le procureur qui a fait appel et que la cour a rendu un verdict plus sévère que celui rendu en première instance.